

COMMENT MA VILLE ME PERMET-ELLE DE PRATIQUER DU SPORT ?

Ma ville facilite l'apprentissage et la pratique du sport grâce :

- À la construction et la gestion (parfois à plusieurs communes) des équipements publics de proximité comme les piscines, gymnases ou stades.
- À l'apport d'aides financières et à la mise à disposition de personnel ou matériel pour les associations sportives.
- À l'enseignement des pratiques sportives par du personnel municipal spécialisé à l'école et sur le temps péri et extrascolaire.
- À l'organisation d'événements pour tous avec les clubs sportifs sur le territoire.



CE QUE JE PAIE, CE QUI EST PRIS EN CHARGE PAR MA VILLE :

- Les communes prennent souvent 20 % du fonctionnement des associations sportives. Cela représente 6 à 7 % du budget communal.
- Les communes sont les premiers financeurs du sport en France.